

Cros, Gérard. *La Namibie*. Paris, Presses Universitaires de France, Coll. « Que sais-je? » no 2059, 1983, 128 p.

Jean-Pierre Thouez

Volume 15, Number 2, 1984

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/701671ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/701671ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Thouez, J.-P. (1984). Review of [Cros, Gérard. *La Namibie*. Paris, Presses Universitaires de France, Coll. « Que sais-je? » no 2059, 1983, 128 p.] *Études internationales*, 15(2), 427–429. <https://doi.org/10.7202/701671ar>

les PVD envers les États et le capital du « Nord »...

En aucun temps également dans l'ouvrage, n'est-il fait mention des firmes ou groupes financiers transnationaux et de leurs interventions dans la « désorganisation/recomposition » du système économique mondial, ni de leurs « interpénétrations/contradictions » avec les États et les États-nations industrialisés occidentaux. En aucun temps, la crise contemporaine n'est perçue comme une crise structurelle du mode d'accumulation, mais tiendrait de difficultés d'ajustement (problèmes de liquidités, instabilité des taux de change, montée du protectionnisme).

Cette carence dans l'analyse globale de la « crise » et les faiblesses de l'étude des « agents » de pouvoir (cf. le « capital ») entraînent l'auteur dans une perspective événementielle et selon nous superficielle de ces sommets.

Finalement, de Ménil s'interroge sur la forme d'un éventuel réaménagement institutionnel des sommets. Deux optiques extrêmes pourraient s'affronter: a) celle prônée par l'ex-président Valéry Giscard d'Estaing – le modèle du "Library Group" – où les réunions devraient être informelles et secrètes et où les objectifs et discussions seraient plus spécifiques; b) celle prônant une plus grande coordination et institutionnalisation de la gestion collective du système international, impliquant une bureaucratisation élargie et la tenue de rencontres structurées et suivies.

Jusqu'ici, les sommets se sont trouvés dans une situation intermédiaire à ces deux optiques, bien que devenant plus bureaucratisés et formalisants au cours des années. L'auteur ne cache pas toutefois sa sympathie pour un retour à des sommets plus informels, car ils empêchent la stagnation bureaucratique et sont moins dépendants des impératifs publics et électoralistes.

Dans son ensemble, l'ouvrage de de Ménil nous apparaît dégager une vision trop douceureuse et trop inter-étatique des rapports internationaux. Elle évite de situer les sources et les pratiques de pouvoir au plan mondial et même au plan des relations Nord-Nord.

La hiérarchie des puissances entre les « Sept » et les tentations « reaganiennes » de réimposer les voies américaines sur le bloc occidental, sans oublier les logiques et les contraintes d'accumulation du capital financier, obligent à dépasser les paradigmes traditionnels du courant « interdépendantiste » des relations internationales ou de l'échange international que véhicule l'analyse de l'auteur. La réflexion sur l'influence des sommets économiques doit se structurer sur les rapports de force et les logiques émergeant ou redéployant le système économique international, ainsi que sur les dynamiques politiques et économiques des tentatives de remodelage supra-étatique d'une économie-monde du capital financier transnational. Les relations inter-étatiques ne peuvent être perçues hors de toute compréhension des logiques des acteurs extra-étatiques dominants.

Normand DICKEY

*Département de science politique
Université Laurentienne, Sudbury, Canada.*

CROS, Gérard. *La Namibie*. Paris, Presses Universitaires de France, Coll. « Que Sais-je » no. 2059, 1983, 128 p.

La Namibie, territoire désertique de 842 269 269 km² fut longtemps prise en étau entre l'ancien empire colonial portugais et l'Afrique du Sud. Elle assistera, sans y participer, au mouvement d'émancipation qui conduira à la création de nouveaux États: le Malawi, la Zambie, le Botswana, le Swaziland, le Lesotho puis l'Angola et le Zimbabwe.

Étrange destin de ce territoire, dont la densité démographique est l'un des plus faibles d'Afrique. Elle eut, au cours de l'histoire, différentes expressions géographiques. L'emploi du terme « Namibie » n'est devenu usuel qu'en 1968 lorsque les Nations Unies rebaptisent le territoire par solidarité avec le mouvement de libération qui lutte toujours depuis pour son émancipation. Cette décision, toute politique, ne saluait pas la naissance d'un nouvel État indépendant, elle protestait au contraire contre la présence continue de la

puissance qui en avait reçu l'administration après la Première Guerre mondiale.

Cette terre des Namas et des Héréros fut conquise par l'Allemagne Impériale qui en assura la production de 1884 à 1915. Les généraux sud-africains L. Botha et J. Smets s'en emparaient à l'occasion du premier conflit mondial. Les Alliés, après le Traité de Versailles, placent la colonie allemande sous le régime des mandats de la SDN et la remettent à l'Union Sud-Africaine. À partir de 1946, les Nations-Unis tentent de reprendre l'héritage de la Société des Nations, en essayant de le faire entrer dans le champ de contrôle des organes de tutelle créés par la charte de San Francisco. Le gouvernement Sud-Africain s'y refuse. Un long conflit juridique s'ouvre dès le début des années 1950 qui se termine en 1971 par un arrêt de la Cour Internationale de Justice déclarant illégale l'occupation de l'Afrique du Sud. Pendant cette période, la montée du nationalisme namibien et la décolonisation de l'Afrique donnent une autre dimension au différend. Ce n'est plus la nature du pouvoir de l'ONU sur la colonie du Sud-Ouest africain qui se pose mais le problème de l'accession à l'indépendance.

Gérard Cros, ancien élève de l'E.N.A. (aucune autre information nous est malheureusement fournie) retrace dans cet ouvrage de 128 pages la géographie, l'économie, l'histoire, le conflit juridique et constitutionnel puis la vie politique namibienne et la lutte de libération nationale à l'intérieur et à l'extérieur de ce pays. Enfin, il présente d'une manière brève mais concise les tentatives de médiation.

La Namibie comprend trois ensembles géographiques: le désert de Namibie à l'ouest (gisements diamantiférés), à mesure que l'on s'avance vers l'Est, le relief s'élève peu à peu jusqu'à la bordure d'un plateau escarpé de 1000 à 2000 mètres qui comprend deux zones de petites montagnes dont l'une autour de Windhoek la capitale. La partie Est se confond avec le désert de Kalahari. Les précipitations sont faibles ou nulles à l'exception du centre du plateau. La végétation inexistante sur la côte ne devient dense que le long de la

frontière de l'Angola au Nord et la Zambie au Nord-Est. Pour le reste, elle s'apparente à une brousse semi-désertique.

La population de la Namibie atteint un million d'habitants environ dont 77 000 dans la capitale. Clairsemés sur l'essentiel du territoire, les Namibiens appartiennent à plus de deux groupes ethniques distincts que l'on ramène à trois grandes souches: les populations autochtones de l'Afrique australe (Hottentots, Boschemans, Namas), les groupes bantous descendus des grands lacs (Ovambos, Desmoras, Kovangos, Capriviens, Héréros), les Européens (Afrikanophones, Germanophones, Anglophones, Portugais et Italiens) et les métis. Diversité de langues, dialectes, coutumes expliquent en partie les rivalités entre les groupes compliquées par le mode de répartition géographique de la population. Ces divisions pour réelles qu'elles soient, ne peuvent dissimuler le fait que la guerre de libération nationale a suscité la naissance d'une volonté d'union contre l'occupation Sud Africaine. Le SWAPO compte dans ses organes dirigeants des membres des différentes ethnies même si l'essentiel de l'appui qu'elle reçoit dans le pays provient des Ovambos (installés à proximité de la frontière de l'Angola).

L'analyse de l'économie namibienne se heurte à de nombreux obstacles techniques auxquels se rajoutent les réticences de pays étrangers à faire connaître le volume de leurs échanges avec le territoire. Cependant on constate, malgré les faiblesses structurelles comparables à celles que l'on retrouve dans beaucoup de pays sous développés, que l'économie namibienne représente selon G. Cros un point fort de développement sur le continent africain si l'on prend comme critère le revenu par tête d'habitants. Le sous-sol très riche (10 à 15 % des réserves mondiales d'uranium, par exemple) a entraîné la création de nombreuses infrastructures routières et ferroviaires. L'Afrique du Sud a investi largement mais d'un autre côté, profits et intérêts sont rapatriés vers ce pays et vers l'étranger. Ceci explique que le revenu national ait toujours été de 30 % inférieur au produit intérieur brut. La Namibie est en situation de « dépendance » vis-à-vis de l'environnement international.

L'accession au pouvoir d'un gouvernement à majorité noire provoquera nécessairement une réadaptation des circuits marchands.

L'histoire de la colonisation, le conflit juridique avec la SDN puis constitutionnel avec les Nations Unies sont très bien discutés par G. Cros. L'auteur passe ensuite en revue les efforts de Prétoria pour organiser le cadre administratif et politique de ce territoire: « bantoustanisation » du pays à partir des années 1960 et pour apaiser les protestations internationales, la mise au point d'une formule de gouvernement multi-ethnique. Ces différentes tentatives n'ont jamais reçu l'appui des Nations Unies, ni des partis politiques africains à l'exception des chefs traditionnels ou des représentants des assemblées « noires » décentralisées accusés par les partis d'opposition et par la SWAPO de collaborer au maintien du statu quo.

L'État namibien de 1980 a donc été conçu et mis en place par les Blancs pour consolider un certain type de situation politique et économique, de plus en plus étrangère aux aspirations exprimées par les Nations Unies et le Continent africain. Le clivage entre les forces qui défendent ou se rallient au statu quo (blancs) et les partisans d'une évolution interne (partis africains et les églises) explique la division de la société namibienne. À ce découpage s'ajoute la distinction entre l'opposition noire interne à vocation strictement politique et la résistance intérieure: South West Africa People Organisation (SWAPO). À l'heure actuelle, le SWAPO a réussi sur le plan international à se présenter comme l'interlocuteur unique dans les négociations sur l'indépendance de la Namibie. Elle s'est imposée aussi sur le plan intérieur et son action est inséparable de l'appui qu'elle a reçu des Églises namubiennes. Pour échapper à la répression, le SWAPO externe s'est réfugié à Lusaka puis à Luanda. Malgré les pertes sévères infligées par les forces Sud Africaines l'armée de libération joue plus la carte politique que militaire pour amener la Namibie à l'indépendance. Ce dénouement, toujours imminent, et toujours retardé dépendra de la

volonté des protagonistes à établir entre eux un équilibre raisonnable.

Jean-Pierre THOUÉZ

*Département de géographie
Université de Montréal*

PAMBOU TCHIVOUNDA, Guillaume. *Essai sur l'état post-colonial* Paris, Librairie générale de Droit et de Jurisprudence, 1982, 167 p.

Le fait que l'auteur soit un africain permettrait d'espérer trouver dans ce livre un point de vue original et, qui sait, l'ébauche de solutions aux problèmes des nouveaux États.

Cet espoir est déçu, tant pour la partie descriptive que pour la partie constructive de l'ouvrage car M. Pambou Tchivounda, probablement sans s'en rendre compte, commet dans son étude la même erreur que celle qu'il dénonce pour l'État africain; celui-ci a été construit selon des modèles occidentaux; et la critique qui en est faite se réfère, elle aussi, à des modèles occidentaux et, chose plus grave, à une pensée occidentale.

Car l'auteur, en bon universitaire, utilise un cadre très juridique et fait de nombreuses références à d'autres auteurs, malheureusement en majorité non africains. Ce qui nous vaut des pages, intéressantes certes, mais hors sujet, sur des thèmes généraux tels que: État libéral et État autoritaire (pp. 28 à 32), les fonctions normatrice et organisatrice du droit public (pp. 47 à 53), etc..

Cependant, l'ouvrage n'est pas dénué d'intérêt; et bien des remarques et suggestions sont dignes de réflexion. Deux grandes parties le composent: éléments de problématique et éléments de prospective. Il n'y a rien de surprenant à ce que la première soit meilleure: il est toujours plus facile d'identifier des problèmes que de trouver des solutions!

Dans les éléments de problématique, M. Pambou Tchivounda mentionne des faits connus: le partage de l'Afrique et la colonisation, l'absence de sens de la nation chez les diverses populations, appartenant à des ethnies